



**SPULTIN et publications**

Conseil syndical  
Sections syndicales

Comités internes

Assemblée  
générale

Statuts

Convention collective  
Guide d'application

Régime de retraite  
Prévoyances collectives

Fédération et autres sites

# LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

17 octobre 2001 / volume 12 / No 22

## La bonne information pour vos étudiantes et étudiants

Le SPUL croit utile de réagir aux déclarations des vice-recteurs Jacques Samson et Claude Godbout. Le premier, selon les propos rapportés par le journal *LE SOLEIL* dans son édition du mardi 16 octobre 2001, aurait déclaré, à l'intention des étudiantes et étudiants, que " La situation est loin d'être catastrophique. Les cours ne sont pas abolis, ils sont juste reportés ". Quant à M. Godbout, il se permet de signaler, dans un communiqué de presse émis le 17 octobre 2001, " qu'il appartient d'abord à chaque professeur dans chaque cours d'identifier les mesures de récupération appropriées ".

Ces déclarations sont pour le moins téméraires, puisque ni l'Université, ni ses vice-recteurs ne sont en position de garantir quoi que ce soit quant à une éventuelle reprise des cours annulés. Les modalités de cette reprise seront intégrées au protocole de retour au travail une fois que les parties en seront venues à une entente sur un projet de convention collective. Le moment n'est pas encore venu pour qui que ce soit d'annoncer les mesures de récupération à mettre en place.

Rappelons la réalité telle qu'elle est. Le SPUL dispose du droit de grève et peut l'exercer en tout temps. Il en sera ainsi jusqu'à ce que la négociation, qui perdure, arrive à son terme par la conclusion d'une nouvelle convention collective. Cette éventualité ne surviendra que si elle est associée à une entente sur la reprise des activités. Une telle entente prendra en compte toutes les considérations qui lui seront alors pertinentes dont,

évidemment, la durée de la grève et le nombre de cours annulés.

S'il faut trouver quelque utilité à l'intervention des vice-recteurs Samson et Godbout, c'est celle de fournir l'occasion à toute la communauté universitaire de mesurer l'urgence de la situation, malgré ce qu'ils peuvent en dire.

## Mise en garde concernant l'information véhiculée sur l'évaluation des cours

Nous vous suggérons de vérifier les sources primaires d'information que vous trouverez dans le projet syndical disponible sur le site Internet du SPUL :

<http://www.spul.ulaval.ca>

Concernant l'évaluation des cours par les étudiantes et étudiants, vous trouverez les demandes des professeures et professeurs au chapitre 4.9. Pour bien comprendre les demandes, il vous faut lire les clauses les unes par rapport aux autres. À la lecture de ces clauses, vous comprendrez que c'est la ou le responsable de l'unité qui procède à l'évaluation de la professeure ou du professeur. Ainsi, la ou le responsable pourrait utiliser des opinions signées et datées des étudiantes et étudiants sur une ou un professeur lors de son évaluation.

De plus, dans les demandes syndicales, afin de donner un réel poids à l'évaluation des cours faite par les étudiantes et étudiants, nous avons tenu à préciser un pourcentage de participation des étudiantes et étudiants pour rendre valide l'évaluation des cours par ceux-ci.

Notre demande initiale était de 70 %, toutefois, nous avons accepté de la ramener à 60 %.

Nous tenons à vous rappeler que nos revendications ne cherchent pas à nuire aux étudiantes et étudiants, bien au contraire. Elles découlent de la volonté des professeures et professeurs d'assurer une formation et un encadrement de qualité aux étudiantes et étudiants.

---

[Accueil](#) | [Spultin](#)  
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)  
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)  
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

---

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)